

++++++

Table des matières

Objectifs

Agencement

Construction des stands

Tarifs

Dates et heures d'ouverture, y compris installation et démontage

Comment réserver un stand

Régulations

- 1. Types d'expositions et éligibilité*
- 2. Réservation, assignation, contrat et facturation des espaces d'exposition*
- 3. Annulation*
- 4. Règles de conduite des exposants*

Kit services exposition (disponible, en ligne, à la fin du mois de mai 2012)

Dates limites

Contacts

Objectifs

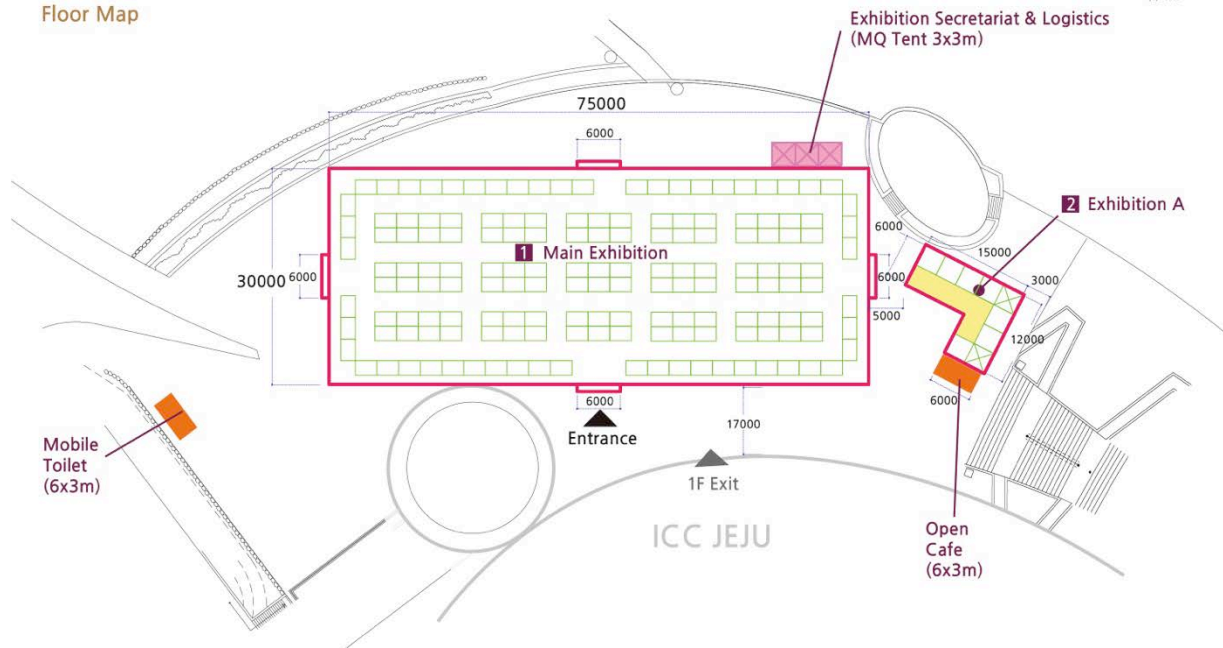
L'Exposition du Congrès mondial de la nature 2012 de l'UICN a été conçue pour donner aux Membres, aux Commissions et aux partenaires de l'UICN une occasion de présenter leurs organisations et/ou leurs projets liés au thème du Congrès, Nature+, ou au Programme de l'UICN 2013-2016.

L'Exposition fait partie intégrante du Congrès. A ce titre, les exposants sont priés de respecter les plus hauts standards environnementaux en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement et/ou réutilisables/recyclables, et en réduisant au maximum les emballages et les déchets. Montrons l'exemple et mettons en pratique la règle des trois « R » : réduisons, réutilisons et recyclons. Pour vous aider, une liste de contrôle a été préparée : http://cmsdata.iucn.org/downloads/green_expo_guidelines_for_2012_iucn_congress.pdf.

Agencement

La configuration du Centre de congrès est telle que la zone d'exposition pour les Membres, Commissions et partenaires fait totalement partie du Congrès mondial de la nature, permettant une parfaite complémentarité. L'Exposition sera située sous un chapiteau (zone d'exposition principale) et dans un conteneur modulaire (zone d'exposition A) au rez-de-chaussée du Centre de congrès (ICCJ). La zone d'exposition principale comporte 155 stands de 6m² chacun. Une fois ces espaces vendus, il sera possible de louer l'un des 7 espaces de 9m² situés dans la zone d'exposition A.

Floor Map



L'UICN et/ou le Centre de congrès (ICCJ) et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) se réservent le droit de modifier l'agencement des espaces d'exposition pour des raisons de logistiques, sans que ceci entraîne une quelconque responsabilité et/ou que ceux-ci soient redevables d'une indemnité vis à vis des exposants. Toute modification de la zone d'exposition sera communiquée à l'exposant par courrier et au moyen du site internet du Congrès (www.iucn.org/congress).

Description des stands

Les exposants sont tenus d'utiliser les structures de stands d'exposition standards fournies. Celles-ci ont une surface de 6m² chacune dans la zone d'exposition principale, et de 9m² dans la zone d'exposition A. En raison du nombre limité de stands disponibles, l'UICN limitera les demandes à une unité par organisation, avec possibilité de demander une deuxième unité. Cette dernière sera mise en liste d'attente et confirmée par l'UICN dans les plus brefs délais. Les critères d'attribution d'un deuxième stand dépendront grandement de notre capacité d'accueillir une quantité de Membres, Commissions et partenaires aussi grande que possible, mais aussi d'assurer une diversité optimale au sein de la zone d'exposition. Les demandes de deuxième stand seront placées en liste d'attente par ordre de réception et l'UICN s'efforcera de les traiter dans les plus brefs délais, et au plus tard à la fin du mois de mai 2012.

Deux types de stands sont disponibles, pour la période du jeudi 6 septembre au samedi 15 septembre 2012, selon leur localisation :

- ✓ unités droites (un côté ouvert) ou
- ✓ unités d'angle (deux côtés ouverts)

Chaque stand sera équipé¹ de :

<Stands de la zone d'exposition principale>



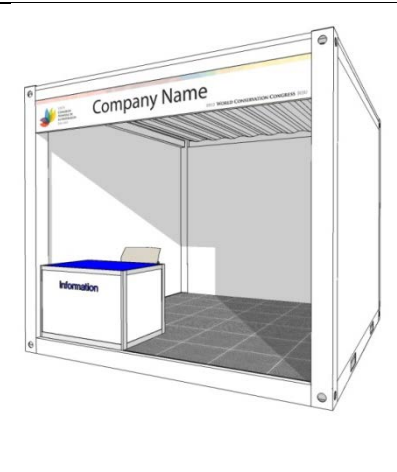
- ✓ Surface de 3m de large x 2m de profondeur avec panneaux muraux blancs de 2,50m de haut, structure aluminium réutilisable, et revêtement de sol en fibre textile
- ✓ Panneau frontal blanc (au nom de votre organisation) le long du côté ouvert du stand (1 plaque par stand), lettres de 10cm de haut, avec un maximum de 30 caractères incluant les espaces
- ✓ Spots lumineux de 100W sur rail, sur la base de 50W/m², 1 spot par 2m², soit 3 spots pour un stand de 6m²
- ✓ Tableau électrique de 1KW / 220V pour l'éclairage général et une prise de courant (pour un appareil électrique au maximum)

- ✓ Consommation électrique journalière sur une base de 12h (si l'exposant a besoin d'une alimentation électrique sur une base de 24h, pour un réfrigérateur par exemple, les coûts additionnels seront directement facturés à l'exposant par le Centre de congrès)
- ✓ 1 table rectangulaire (100cm x 50cm x 75cm)
- ✓ 2 chaises
- ✓ 1 badge Exposant gratuit donnant accès à la zone d'exposition ainsi qu'à la totalité du Centre de congrès. Il ne sera pas possible d'acheter de badge Exposant supplémentaire. Veuillez noter que le public peut accéder librement à la zone d'exposition, sans nécessité d'être inscrit au Congrès. Tout autre employé/représentant/agent souhaitant accéder au Centre de congrès devra être dûment inscrit comme participant au Congrès, dans l'une des [catégories](#) en vigueur (voir www.iucn.org/congress pour plus de détails). Pour des raisons de sécurité, l'exposant sera tenu de fournir certaines informations personnelles incluant le nom complet, numéro de passeport, photo d'identité, etc., de la personne recevant le badge Exposant, avant l'ouverture du Congrès, au moyen du système d'inscriptions en ligne.

<Stands de la zone d'exposition A>

- ✓ Surface de 3m de large par 3m de profondeur, panneaux muraux blancs de 2,75m de haut, structure acier réutilisable, et revêtement de sol en fibre textile
- ✓ Panneau plastique frontal (au nom de votre organisation) le long du côté ouvert du stand (1 par côté ouvert) avec lettres de 10cm de haut et au maximum 30 caractères incluant les espaces
- ✓ 1 tube fluorescent par stand de 9m²
- ✓ Tableau électrique de 1,1KW / 220V pour l'éclairage principal et une prise de courant (pour 1 appareil électrique au maximum)
- ✓ Consommation électrique journalière sur une base de 12h (si l'exposant a besoin d'une alimentation électrique sur une base de 24h, pour un réfrigérateur par exemple, les coûts additionnels seront directement facturés à l'exposant par le Centre de congrès)
- ✓ 1 table rectangulaire (100cm x 50cm 75cm)
- ✓ 2 chaises
- ✓ 1 badge Exposant gratuit donnant accès à la zone d'exposition ainsi qu'à la totalité du Centre de congrès. Il ne sera pas possible d'acheter de badge Exposant supplémentaire. Veuillez noter que le public peut accéder librement à la zone d'exposition, sans nécessité d'être inscrit au Congrès. Tout autre employé/représentant/agent souhaitant accéder au Centre de congrès devra être dûment inscrit comme participant au Congrès, dans l'une des [catégories](#) en vigueur (voir www.iucn.org/congress pour plus de détails). Pour des raisons de sécurité, l'exposant sera tenu de fournir certaines informations personnelles incluant le nom complet, numéro de passeport, photo d'identité, etc., de la personne recevant le badge Exposant, avant l'ouverture du Congrès, au moyen du système d'inscriptions en ligne.

¹L'UICN et ses fournisseurs se réservent le droit de modifier légèrement la description ci-dessus concernant la structure et le mobilier fournis.

		
Stand droit, zone d'exposition principale	Stand d'angle, zone d'exposition principale	Stand droit, zone d'exhibition A

Tarifs

Les stands sont disponibles pendant la période du jeudi 6 septembre au samedi 15 septembre 2012. Le tarif des unités droites et unités d'angle, selon la catégorie de l'exposant, est indiqué ci-après. La location des stands est exemptée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) coréenne. Un maximum de deux stands modulaires peut être loué par organisation/exposant, une fois le deuxième stand confirmé depuis la liste d'attente.

	Membres / Comités Nationaux et Régionaux	Partenaires et autres
Stand droit* standard de 6m ² ou 9m ² selon description ci-dessus (1 côté ouvert)	1500CHF	2000CHF
Stand d'angle* standard de 6m ² selon description ci-dessus (2 côtés ouverts)	1650CHF	2150CHF

* En raison des limitations physiques, un certain nombre de stands droits (58% du total) seulement et un certain nombre de stands d'angle (42%) sont disponibles et seront alloués dans l'ordre de réception des demandes. Si la catégorie demandée n'est plus disponible, un stand dans l'autre catégorie vous sera automatiquement attribué (à un prix inférieur ou supérieur selon le cas). Nous vous encourageons donc à réserver votre stand le plus tôt possible afin d'obtenir ce que vous jugez le plus important (prix ou type de stand).

Votre demande de stand inclut les aspects suivants:

- (i) un stand modulaire selon description ci-dessus;
- (ii) service de sécurité générale pendant les périodes d'installation, décoration et démontage ;
- (iii) sécurité générale du 7 au 15 septembre ;
- (iv) importation facilitée des marchandises par notre transitaire officiel
- (v) protection incendies et éclairage général
- (vi) installations de recyclage appropriées
- (vii) climatisation (si nécessaire)
- (viii) nettoyage général des couloirs adjacents aux stands.

Tout autre élément ou service commandé dans le cadre du contrat de location, et non inclus dans la liste précédente, sera à la charge de l'exposant.

Dates et heures d'ouverture, y compris installation et démontage

Exposition - Membres, Commissions & Partenaire											
Date	5 Sept.	6 Sept.	7 Sept.	8 Sept.	9 Sept.	10 Sept.	11 Sept.	12 Sept.	13 Sept.	14 Sept. 15 Sept.	
Activité			FORUM et ASSEMBLÉE 6-11 septembre 2012				ASSEMBLÉE	Excursions	ASSEMBLÉE 12-15 septembre 2012		
Installation		8:00 – 15:00									
Heures d'ouverture			10:30 – 20:00	8:30 – 20:00	8:30 – 20:00	8:30 – 20:00	8:30 – 20:00	8:30 – 20:00	Fermé	8:30 – 20:00 8:30 – 20:00	
Démontage	x									14:00 – 24:00	

Comment réserver un stand ?

Veuillez inscrire votre organisation en ligne, en visitant [IUCN - Exhibit](#) (en anglais seulement), et soumettez votre demande en remplissant **tous** les champs d'information nécessaires.

Les demandes incomplètes entraîneront des retards qui pourraient affecter négativement votre demande. Veuillez noter la limite de 2 stands par organisation. Comme expliqué antérieurement, votre demande de deuxième stand sera placée en liste d'attente et sera traitée lors de la deuxième phase d'attributions, selon disponibilité.

Régulations

1. Types d'expositions et éligibilité

- L'exposition est principalement conçue pour les Membres, les Commissions et les partenaires de l'UICN, ainsi que pour les Comités nationaux et régionaux. Les Bureaux nationaux ou régionaux de l'UICN ne sont pas autorisés à présenter une demande de stand.
- Les organisations non-Membres, y compris les institutions du secteur privé, organisations intergouvernementales et organisations non-gouvernementales, désirant réserver un stand d'exposition seront évaluées par l'UICN.
- Tous les produits et services exposés doivent directement contribuer au [thème général du Congrès](#), et de préférence à l'un des thèmes du Forum et/ou du Programme de l'UICN, et sont soumis à l'approbation de l'UICN qui se réserve le droit de refuser les propositions qui ne soient pas conformes à la nature du Congrès. Les exposants ne sont pas autorisés à exposer des produits ou des services qui ne soient pas régulièrement réalisés, fabriqués, ou distribués par eux.
- Tous les produits exposés doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité définies par le Centre de congrès (ICCJ) ainsi que les normes internationales, nationales et locales. En cas d'infraction à l'une de ces règles, l'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'Expositions (EZpmp) et/ou le Centre de congrès (ICCJ) se réservent le droit de fermer le stand et faire cesser toute activité à l'exposant.
- L'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) et/ou le Centre de congrès (ICCJ) se réservent le droit de refuser une demande ou interdire une exposition sans nécessité de justifier ce refus ou interdiction.

2. Réservation, assignation, contrat et facturation des espaces d'exposition

- Une préférence sera accordée aux Membres et Comités régionaux et nationaux de l'UICN qui auront envoyé leurs demande de stand d'exposition avant le 15 mai 2012, dans l'ordre de réception des demandes. Les confirmations d'attribution de stands seront faites par courrier, avant le 31 mai 2012.
- Les organisations non-Membres sont invitées à renvoyer leurs demandes le plus tôt possible. Les confirmations se feront, selon l'ordre de réception des demandes, à partir du 31 mai 2012.
- En cas de demande plus élevée que l'offre disponible, l'UICN donnera priorité, dans l'ordre de réception des demandes, aux Membres :
 - à jours de leurs cotisations, i.e. cotisations payées jusqu'à 2011 inclus,
 - contribuant au Forum, ayant présenté une motion et/ou proposant un concept innovant pour leur exposition.

- d. Au moment de l'ouverture de la réservation des stands d'exposition, 75% des stands sont réservés pour la participation des Membres, Comités nationaux et régionaux et Commissions de l'UICN, et 25% pour les partenaires. Ces proportions de pré-attribution seront revues, si nécessaire.
- e. Du fait de la limitation de l'espace ainsi que de la forte demande, les exposants seront limités à deux stands par organisation enregistrée, le deuxième stand devant être confirmé après examen de la liste d'attente. Aucune exception à cette règle n'est possible. Seuls les murs de séparation entre deux stands contigus loués par la même organisation peuvent être retirés pour créer un espace de 12m². Aucun autre mur ne peut être retiré afin de ne pas créer de zones trop grandes.
- f. L'exposant dispose de 10 jours ouvrables après réception de celui-ci, pour accepter et signer le contrat de location. Tout contrat non retourné, signé, dans les délais sera considéré comme une annulation et le stand sera attribué à une autre demande en liste d'attente.
- g. Après réception du contrat signé par l'exposant, celui-ci recevra une facture correspondant à la location du stand. Le paiement de cette facture devra être effectué dans les 30 jours suivant réception, par virement bancaire, en Francs suisses, incluant tous les frais bancaires.
- h. En cas de non- paiement par l'exposant, dans les 30 jours suivant l'envoi de la facture, la réservation sera annulée et le stand alloué à une autre demande en liste d'attente.
- i. Le plan final de la zone d'exposition, y compris le numéro de stand, sa localisation et autres informations logistiques comme les instructions d'expédition de fret, seront fournies par EZpmp, au plus tard le 15 juin 2012.
- j. Chaque stand donne droit à un badge Exposant gratuit pour l'organisation qui l'occupe (permettant l'accès à l'exposition et au ICCJ). Tout badge supplémentaire devra être obtenu dans l'une des [catégories d'inscription](#) au Congrès.
- k. L'attribution des stands reste à discrétion de l'UICN, selon les critères suivants :
 - ✓ Assurez un flux de circulation optimal
 - ✓ Répondre aux demandes de stands droits et d'angle, selon disponibilités
 - ✓ Respecter l'ordre de réception des demandes, avec priorité pour les Membres à jours de leurs cotisations ayant réservé leur stand avant le 15 mai 2012.

3. Annulation

a) Annulation de réservation par l'exposant

Toute annulation de stand dont la réservation aura été confirmée par écrit devra être faite par l'exposant, par écrit, et entraînera les pénalités suivantes :

- Avant le 10 juillet: remboursement de 40% du prix total de location du stand; et
- Après le 10 juillet : pas de remboursement.

Si le stand peut être reloué, et si la totalité de l'espace d'exposition est réservé, seuls des frais d'administration, de 20% du prix total de location du stand, seront facturés.

Toute annulation doit être faite par écrit, par courrier électronique, auprès de l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp).

b) Annulation par l'UICN/l'Organisateur professionnel d'expositions/le Centre de Congrès

L'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) et/ou le Centre de Congrès sont en droit d'annuler l'exposition en cas de raisons indépendantes de leur volonté qui empêchent ou entravent significativement sa réalisation. Si l'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions et/ou le Centre de Congrès sont finalement contraints d'annuler l'exposition, sans possibilité d'organiser une autre exposition, en lieu et place, dans un délai de 12 mois, les exposants seront libérés de leur obligation de payer le solde dû à la date de clôture des demandes. En cas d'annulation, les organisateurs de l'exposition et l'UICN rembourseront les paiements partiels reçus, moins la somme équivalente aux coûts encourus par l'organisation de l'exposition jusqu'à la date d'annulation.

c) Force majeure

Si l'exposition doit être annulée ou modifiée suite à des événements politiques et/ou économiques imprévus, une situation d'urgence nationale ou un cas général de force majeure, ni l'UICN, ni l'Organisateur professionnel d'expositions, ni le Centre de Congrès (ICCJ) ne pourront être tenus responsables d'aucune indemnisation.

d) Impossibilité de fournir l'espace attribué

En cas de destruction ou dommage partiel de la zone d'exposition, ne permettant pas à l'UICN et/ou à l'Organisateur professionnel d'expositions et/ou au Centre de Congrès d'autoriser l'exposant à occuper l'espace lui ayant été attribué, pendant une partie ou la totalité de la période d'exposition, l'exposant sera facturé uniquement pour la durée pendant laquelle il a pu occuper l'espace. L'exposant renonce, par la présente, à toute poursuite envers l'Organisateur professionnel d'expositions et/ou l'UICN pour les pertes, dommages et compensations qui puissent résulter d'une telle impossibilité à occuper l'espace attribué.

e) Juridiction

Tout litige sera placé sous la juridiction de Séoul, République de Corée.

4. Règles de conduite des exposants

a. Gêne occasionnée :

L'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions et/ou le Centre de Congrès (ICCJ) se réservent le droit de stopper l'activité de tout exposant occasionnant une gêne pour les autres exposants et/ou pour les visiteurs. Ceci ne se limite pas seulement aux appareils audio/vidéo. Toutes les activités doivent être réalisées à l'intérieur de l'espace du stand attribué.

b. Code de conduite en relation à la préservation de l'environnement:

Chaque exposant s'engage à avoir une attitude respectueuse de l'environnement dans ses activités à l'intérieur du stand attribué, incluant, mais ne se limitant pas au respect de la règle des trois « R » : Réduire, Réutiliser, Recycler.

c. Dommages infligés au Centre de Congrès/équipements loués:

Les exposants doivent, à leur charge, maintenir l'état général de leur stand, le garder propre, en ordre et le rendre dans l'état dans lequel ils l'ont reçu. Tout dommage sera à la charge de l'exposant.

d. Précautions incendie:

Les règlements de police relatifs aux incendies et autres règlements doivent être respectés à tout moment, y compris lors de la décoration et démontage des stands. Des extincteurs seront fournis par le Centre de Congrès (ICCJ) dans les zones d'exposition, selon les normes en vigueur. Les exposants sont tenus de se conformer aux instructions raisonnables données par les autorités appropriées, par le Centre de Congrès (ICCJ) et/ou par l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) afin d'éviter les risques d'incendie.

e. Assurance:

Tous les biens et matériels d'emballage présents dans les zones d'exposition doivent être assurés aux frais et risques de chaque exposant. Chaque exposant doit donc contacter sa propre compagnie d'assurance ou peut solliciter l'aide de l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) afin d'acquiescer une assurance temporaire.

f. Responsabilité:

Malgré les efforts de l'UICN et/ou de l'Organisateur professionnel d'expositions et/ou du Centre de Congrès (ICCJ) pour assurer la protection des zones d'exposition, aucun d'entre eux ne pourra être tenu responsable de la perte ou des dommages subis ou occasionnés par toute cause que ce soit. Les exposants seront tenus responsables de tout dommage à la propriété et de toute perte ou dommage causée par eux ou leurs employés/représentants/agents et devront indemniser le Centre de Congrès (ICCJ), l'UICN et l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) contre toute réclamation et pour toute dépense qui en découlent.

g. Obstruction des couloirs, des issues de secours et des espaces ouverts:

Les allées doivent être, à tout moment, maintenues propres et libres pour le passage. Toutes les issues de secours et accès de service doivent être dégagés à tout moment. Ils ne peuvent, en aucun cas, être encombrés ou non-identifiables. Les couloirs publics doivent être considérés comme des accès aux issues de secours, même pendant l'installation et le démontage des stands.

h. Règlement du Centre de Congrès (ICCJ):

Les normes et règlements du Centre de Congrès (ICCJ) en ce qui concerne la sécurité et la prévention des incendies, ainsi que toute autre règle de sécurité publique en vigueur, sont applicables. Elles peuvent être consultées dans le Kit de services pour l'Exposition qui sera disponible à la fin du mois de mai 2012.

i. Droit d'admission:

L'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) et/ou le Centre de Congrès (ICCJ) se réservent le droit d'admission. Cette politique s'applique aux périodes de construction, décoration et démontage et pendant le Congrès.

Enfants : les enfants de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à l'intérieur du Centre de Congrès pendant les périodes d'installation et de démontage. Pendant le Congrès, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés de leurs parents et/ou responsable légal.

Animaux : les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur de la zone d'exposition ou du Centre de Congrès (ICCJ). Les chiens-guides formés pour les personnes ayant une déficience visuelle sont autorisés, mais nous vous demandons de contacter un membre du personnel de l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) avant le Congrès.

j. Sécurité:

Chaque exposant est responsable de la sécurité des biens, matériaux, équipements et matériels exposés, à tout moment. Un service de sécurité générale sera fourni par l'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) et/ou le Centre de congrès (ICCJ) pendant les périodes de montage, démontage et exposition, mais ce service ne pourra être tenu responsable des blessures corporelles, pertes et/ou dommages matériels et à la propriété, par toute cause que ce soit.

k. Interdiction de fumer:

Il est strictement interdit de fumer dans les tous lieux publics fermés, y compris les zones privatisées.

Kit de services pour l'exposition (disponible, en ligne, à la fin du mois de mai 2012)

Pour votre information, l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) mettra les services suivants à la disposition de chaque exposant, via le Kit de services pour l'exposition, et moyennant un coût supplémentaire :

- ✓ Mobilier supplémentaire, équipement audiovisuel, plantes et autres services
- ✓ Equipement et services informatiques
- ✓ Restauration
- ✓ Douanes, fret et stockage, y compris parking et accès au Centre de Congrès
- ✓ Personnel temporaire (Hôtes/hôtesse)
- ✓ Nettoyage
- ✓ Besoins électriques supplémentaires

Dates limites

DATES	TÂCHES
15 mai 2012	Date limite pour réserver un stand d'exposition
31 mai 2012	Préférence donnée aux Membres de l'UICN ayant envoyé leur demande de stand en ligne, et dans l'ordre de réception des demandes

10 juin 2012	Contrats de location envoyés aux Membres de l'UICN ayant envoyé leur demande avant le 15 mai 2012.
20 juin 2012	Contrats de location envoyés aux partenaires et autres, dans l'ordre de réception des demandes.
	Les exposants disposent de 10 jours ouvrables après réception du contrat pour le signer et le renvoyer. Tout contrat non retourné dans les délais sera interprété comme une annulation, et le stand sera attribué à une autre demande en liste d'attente
	Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la facturation, par carte de crédit ou virement bancaire, en francs suisses, incluant tous les frais. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, la demande sera annulée et le stand sera attribué à une autre demande en liste d'attente
30 juin 2012	Information définitive sur l'Organisation publiée dans le programme officiel et/ou sur le site internet
13 juillet 2012	Date limite pour envoyer le nom et les informations nécessaires pour le badge Exposant gratuit.
13 juillet 2012	Date limite pour demander des équipements supplémentaires ou un service de restauration

Contacts

POUR TOUTE DEMANDE D'ASSISTANCE ET/OU D'INFORMATION

N'hésitez pas à contacter
EZpmp INC.

KOIMA B/D 3F, 874-1, Bangbae4-dong, Seocho-gu, Seoul 137-839, Corée

Tel : +82 -2 -3475 -2606

Fax : +82 -2 -3475 -2666

E-mail : exhibition@ezpmp.co.kr

L'UICN et/ou l'Organisateur professionnel d'expositions (EZpmp) et/ou le Centre de Congrès (ICCJ) se réservent le droit de modifier le contenu de ces Directrices à l'attention des exposants par notification écrite.